



PREFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction de la Coordination  
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées  
pour la protection de l'environnement

Réf.:DCPI-BICPE -CB

**Arrêté préfectoral d'enregistrement de la demande  
présentée par le GAEC DE LA COURONNE pour son  
élevage porcin de 2940 animaux équivalents et  
construction de bâtiments agricoles à  
VIEUX-BERQUIN**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses livres I, II et V ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L411-2 ;

VU le SDAGE du bassin Artois-Picardie 2016-2021, le SAGE de la LYS, et le Plan Local d'Urbanisme de la commune de VIEUX BERQUIN ;

VU l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 27 décembre 2013 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101-2, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 août 2018 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, M. Michel LALANDE ;

VU le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 Février 2019 portant délégation de signature à M. Thierry MAILLES, en qualité de secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord ;

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation en date du 19 octobre 1989 délivré à Monsieur WEEEXSTEEN pour exploiter un élevage de 484 porcs, 65 truies et 2 verrats sur la commune de VIEUX BERQUIN - Route d'Estaires ;

VU la demande déposée en préfecture du Nord le 31 janvier 2019, par le GAEC DE LA COURONNE pour l'enregistrement d'une installation classée d'élevage de 2940 animaux-équivalents porcs à la rubrique 2102-2 a) de la nomenclature des installations classées sur le territoire de la commune de (59232) VIEUX BERQUIN, au 972 Route d'Estaires ;

VU le dossier technique annexé à la demande, notamment les plans du projet et les justifications de la conformité des installations projetées aux prescriptions générales des arrêtés ministériels susvisés ;

VU le récépissé de dépôt du permis de construire du 22 août 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mars 2019 ordonnant l'ouverture d'une consultation du public du 2 avril 2019 au 30 avril 2019 inclus ;

VU le rapport et les conclusions du 11 juin 2019 de l'inspection des installations classées portant avis sur l'aspect régulier du dossier de demande d'enregistrement susvisé ;

VU les observations du public recueillies entre le 2 avril 2019 et le 30 avril 2019 ;

VU les avis des conseils municipaux des communes de VIEUX BERQUIN et MERVILLE ;

CONSIDÉRANT que la demande d'enregistrement justifie du respect des prescriptions générales de l'arrêté du 27 décembre 2013 modifié susvisé et que le respect de celles-ci, suffit à garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que la sensibilité du milieu ne justifie pas le basculement en procédure d'autorisation ;

CONSIDÉRANT que les conditions légales de délivrance de l'enregistrement sont réunies ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord,

## **ARRETE**

### **TITRE 1 - PORTÉE, CONDITIONS GÉNÉRALES**

#### **Chapitre 1,1 Bénéficiaire et portée**

##### **ARTICLE 1.1.1. Exploitant, durée, péremption**

Le GAEC DE LA COURONNE dont le siège social et les installations sont situés au 972 , Route d'Estaires à VIEUX BERQUIN, faisant l'objet de la demande susvisée du 31 janvier 2019, est enregistrée pour un élevage de 2940 animaux-équivalents porcs (1950 places de porcs charcutiers de plus de 30 Kg, 1170 porcs de moins de 30 Kg et 252 truies).

L'installation est détaillée au tableau de l'article 1.2.1 du présent arrêté.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsque l'exploitation a été interrompue plus de trois années consécutives (article R.512-74 du code de l'environnement).

## **Chapitre 1.2 Nature et localisation des installations**

Article 1.2.1 Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Seuil de classement	Volume	Unité de volume
2102-2	Porcs (activité d'élevage, vente, transit, etc., de) en stabulation ou en plein air, à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques : a) Plus de 450 animaux-équivalents	E	2940	<b>Animaux-Équivalents (AE) Porcs</b>

Volume : éléments caractérisant la consistance, le rythme de fonctionnement, le volume des installations ou les capacités maximales autorisées en référence à la nomenclature des installations classées.

Article 1.2.2 Situation de l'établissement

Les installations autorisées sont situées sur les communes, parcelles et lieux-dits suivants :

Communes	Parcelles	Adresse, Lieux-dits
VIEUX BERQUIN (59232)	ZN n° : 53, 54, 160, 174, 176 et 188	972, Route d'Estaires

Les installations mentionnées à l'article 1.2.1 du présent arrêté sont reportées avec leurs références sur un plan de situation de l'établissement tenu à jour et tenu en permanence à la disposition de l'inspection des installations classées.

## **Chapitre 1.3 Conformité au dossier d'enregistrement**

Article 1.3.1 Conformité au dossier déposé

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par l'exploitant, accompagnant sa demande du 31 janvier 2019.

Elles respectent les dispositions des arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables au besoin, aménagées, complétées ou renforcées par le présent arrêté.

## **Chapitre 1.4 Prescriptions techniques applicables**

Article 1.4.1 Prescriptions des actes antérieurs

Les prescriptions associées à l'enregistrement viennent compléter celles des actes administratifs antérieurs.

Article 1.4.2 Arrêtés ministériels de prescriptions générales

L'arrêté ministériel de prescriptions générales (art L 512-7) du 27 décembre 2013 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement

soumises à enregistrement sous la rubrique 2102-2 a) : Porcs (activité d'élevage, vente, transit, etc., de) en stabulation ou en plein air, de plus de 450 animaux-équivalents, à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques s'applique à l'établissement.

## TTIRE 2 SANCTIONS - EXÉCUTION - NOTIFICATION

### Article 2.1 Exclusion

À la demande de l'exploitant, certaines dispositions peuvent être exclues de la publicité prévue par le présent article lorsqu'il pourrait en résulter la divulgation de secrets de fabrication.

### Article 2.2 Sanctions

Faute par l'exploitant de se conformer aux dispositions du présent arrêté, il pourra être fait application, indépendamment des sanctions pénales encourues, des sanctions administratives prévues par les dispositions du code de l'environnement.

### Article 2.3 Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application de l'article L411-2 du code des relations entre le public et l'administration :

- Recours gracieux, adressé à M. le préfet du Nord, préfet de la région des Hauts-de-France – 12, rue Jean sans Peur – 59039 LILLE CEDEX.
- Et/ou recours hiérarchique, adressé à Monsieur le ministre de la transition écologique et solidaire – Grande Arche de la Défense - 92055 LA DEFENSE CEDEX.

Ce recours administratif prolonge de deux mois le recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En outre, cette décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lille conformément aux dispositions de l'article R514-3-1 du code de l'environnement :

1° Par les demandeurs ou exploitants, dans un **déla**i de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du code de l'environnement dans un **déla**i de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### Article 2.5 Exécution et notification

La secrétaire générale de la préfecture du Nord et Monsieur le Sous Préfet de DUNKERQUE sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée :

- aux maires de VIEUX-BERQUIN, LE DOULIEU, MERVILLE ;
- à la directrice départementale de la Protection des Populations du Nord.

En vue de l'information des tiers :

- un exemplaire du présent arrêté sera déposé à la mairie de VIEUX-BERQUIN et pourra y être consulté ; un extrait de l'arrêté énumérant notamment les prescriptions auxquelles les installations sont soumises sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités sera dressé par les soins du maire,
- le présent arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe>).

Fait à Lille, le 28 JUIN 2019

Pour le préfet,  
Le Secrétaire Général Adjoint

  
Thierry MAILLES

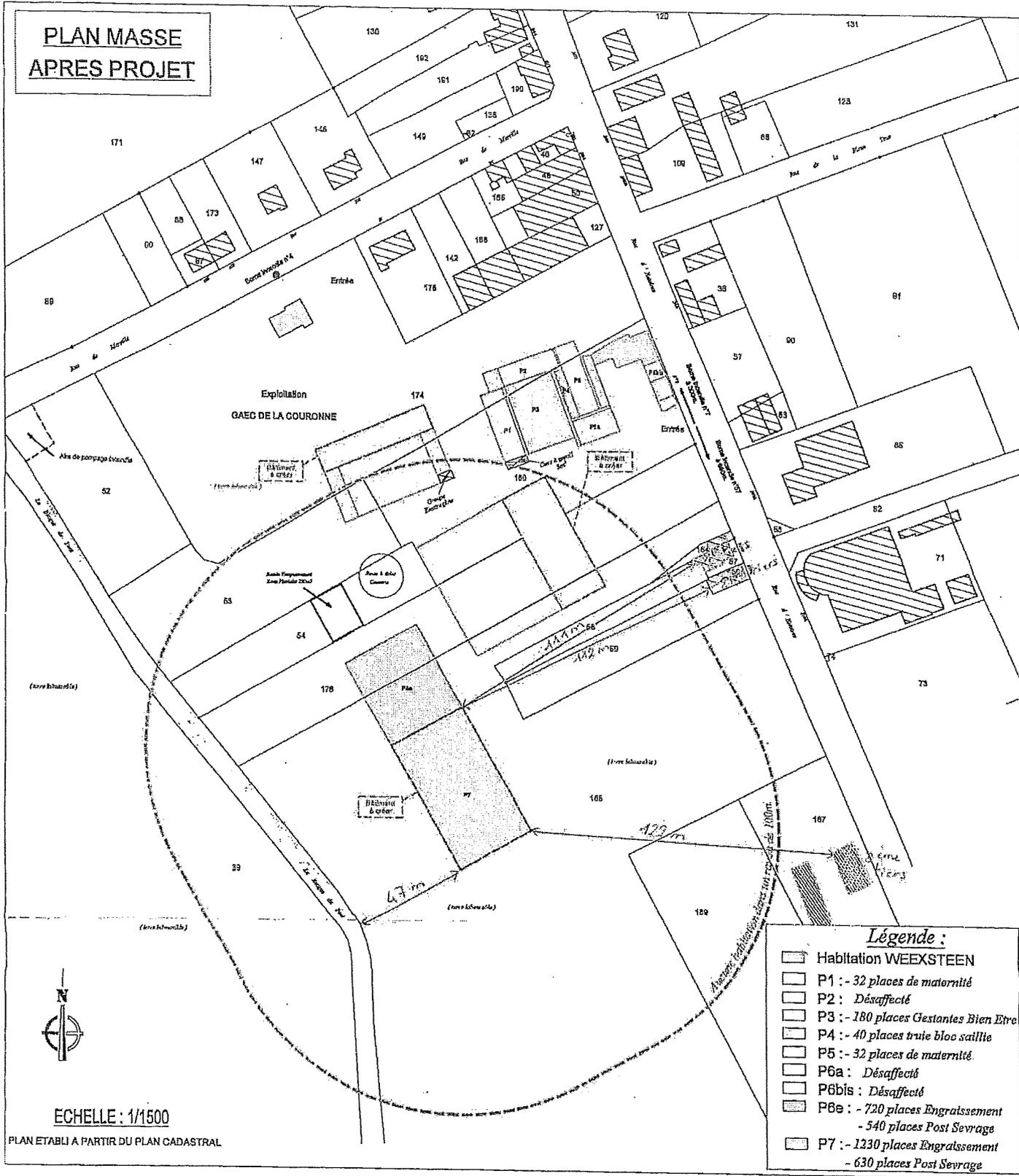


P.J.: 2 annexes

- plan des installations
- parcelles d'épandage



**PLAN MASSE  
APRES PROJET**



**Légende :**

	Habitation WEEXSTEEN
	P1 : - 32 places de maternité
	P2 : Désaffecté
	P3 : - 180 places Gestantes Bien Etre
	P4 : - 40 places truie bloc saillie
	P5 : - 32 places de maternité.
	P6a : Désaffecté
	P6bis : Désaffecté
	P6e : - 720 places Engraisement - 540 places Post Sewrage
	P7 : - 1230 places Engraisement - 630 places Post Sewrage



ECHELLE : 1/1500

PLAN ETABLI A PARTIR DU PLAN CADASTRAL



**SURFACES EPANDABLES DU PARCELLAIRE (détailées) GAEC DE LA COURONNE**  
**S 232 VIEUX-BERQUIN**

17/07/2017

Exploitant : EARL BRICHE

Plot	Parcelle	Cocp. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. excluse	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	--------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	---------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Plot 1

Commune de Vieux-berquin

Références cadastrales de l'lot :

1	Plot 1	Culture	Argile limoneuse	1,70	Lisier Porc enf din		1,69	0,01	Tiers	2			
<b>Total Plot 1</b>				<b>1,70</b>	<b>Fumier Lisier</b>		<b>1,69</b>	<b>0,01</b>					

Plot 2

Commune de Vieux-berquin

Références cadastrales de l'lot :

2	Plot 2	Culture	Argile limoneuse	0,98	Lisier Porc enf din		0,98	0,00		2			
<b>Total Plot 2</b>				<b>0,98</b>	<b>Fumier Lisier</b>		<b>0,98</b>	<b>0,00</b>					

Plot 3

Commune de Vieux-berquin

Références cadastrales de l'lot :

3	Plot 3	Culture	Argile limoneuse	12,22	Lisier Porc enf din		12,22	0,00		2			
<b>Total Plot 3</b>				<b>12,22</b>	<b>Fumier Lisier</b>		<b>12,22</b>	<b>0,00</b>					

**Total Exploitant : EARL BRICHE**  
14,90 hectares

Produit	épanachable	exclu	Total
SPE Lisier	14,89	0,01	14,90

<i>(détail)</i>	
Lisier Porc enf direct	14,89
	0,01

**Exploitant : GAEC DE LA COURONNE**

Lot	Parcelle	Occp. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bds Hbs	SPE	Surf. excisée	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
<b><u>Lot 1</u></b>													
Commune de Vieux-berquin													
Références cadastrales de l'lot :													
1	Lot 1	Culture	Argile limoneuse	34,92	Lisier Porc enf dir		34,96	0,06	Tiers	2			
				<b>34,92</b>	<b>Fumier</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
					<b>Lisier</b>		<b>34,86</b>	<b>0,06</b>					
<b><u>Lot 2</u></b>													
Commune de Vieux-berquin													
Références cadastrales de l'lot :													
2	Lot 2	Culture	Argile limoneuse	7,32	Lisier Porc enf dir		7,25	0,07	Tiers / Cours d'eau	2			
				<b>7,32</b>	<b>Fumier</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
					<b>Lisier</b>		<b>7,25</b>	<b>0,07</b>					
<b><u>Lot 3</u></b>													
Commune de Vieux-berquin													
Références cadastrales de l'lot :													
3	Lot 3	Culture	Argile limoneuse	0,89	Lisier Porc enf dir		0,87	0,02	Tiers	2			
				<b>0,89</b>	<b>Fumier</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
					<b>Lisier</b>		<b>0,87</b>	<b>0,02</b>					
<b><u>Lot 4</u></b>													

Exploitant : GAEC DE LA COURONNE

lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf	Nature du produit	Bds Hbs	SPE	Surf exclue	Raisons d'exclusions	Aptitudes	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	------	-------------------	---------	-----	-------------	----------------------	-----------	---------	------------------------	--------------

Lot 4

Commune de Vieux-berquin

Références cadastrales de l'lot :

4	lot 4	Culture	Argile limoneuse	5,44	Lisier Porc enf din		5,44	0,00		2			
---	-------	---------	------------------	------	---------------------	--	------	------	--	---	--	--	--

Total lot 4

0,00 0,00  
5,44 0,00

Lot 5

Commune de Vieux-berquin

Références cadastrales de l'lot :

5	lot 5	Culture	Argile limoneuse	11,27	Lisier Porc enf din		9,19	2,08	Tiers / Cours d'eau	2			
---	-------	---------	------------------	-------	---------------------	--	------	------	---------------------	---	--	--	--

Total lot 5

0,00 0,00  
9,19 2,08

Lot 6

Commune de Le douliou

Références cadastrales de l'lot :

6	lot 6	Culture	Argile limoneuse	8,11	Lisier Porc enf din		8,11	0,00		2			
---	-------	---------	------------------	------	---------------------	--	------	------	--	---	--	--	--

Total lot 6

0,00 0,00  
8,11 0,00

Lot 13

Commune de Vieux-berquin

Références cadastrales de l'lot :

13	lot 13	Culture	Argile limoneuse	1,27	Lisier Porc enf din		0,69	0,58	Tiers / Cours d'eau	2			
----	--------	---------	------------------	------	---------------------	--	------	------	---------------------	---	--	--	--

Total lot 13

0,00 0,00  
0,69 0,58

Lot 15

**Exploitant : GAEC DE LA COURONNE**

lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde H/be	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pens %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	----------	-----	--------------	----------------------	----------	--------	------------------------	--------------

**Lot 15**

Commune de Vieux-berquin  
Références cadastrales de l'lot :

15	Lot 15	Culture	Argile limoneuse	1,87	Lisier Porc enf dir		1,83	0,04	Tiers	2			
				1,87	Fumier Lisier		0,00	0,00					
<b>Total Lot 15</b>							1,83	0,04					

**Lot 16**

Commune de Merville  
Références cadastrales de l'lot :

16	Lot 16	Culture	Argile limoneuse	8,70	Lisier Porc enf dir		8,69	0,01	Tiers	2			
				8,70	Fumier Lisier		0,00	0,00					
<b>Total Lot 16</b>							8,69	0,01					

**Total Exploitant : GAEC DE LA COURONNE**  
79,79 hectares

Produit	épannable	exclu	Total
SPE Lisier	76,93	2,86	79,79

<i>(détail)</i>	
Lisier Porc enf direct	76,93
	2,86

**Exploitant : SINGEZ Bernard**

lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde H/be	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pens %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	----------	-----	--------------	----------------------	----------	--------	------------------------	--------------

**Lot 1**

Commune de Vieux-berquin  
Références cadastrales de l'lot :

Exploitant : SINGEZ Bernard

Lot	Parcelle	Occup. de sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bds Fibc	SPE	Surf. excises	Raisons d'exclusions	Apptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	----------	-----	---------------	----------------------	-----------	---------	------------------------	--------------

Lot 1

Commune de Vieux-berquin

Références cadastrales de l'lot :

1	Lot 1	Culture	Argile limoneuse	3,65	Lisier Porc enf din		3,00	0,65	Cours d'eau	2			
				3,65	Fumier		0,00	0,00					
					Lisier		3,00	0,65					
				<b>Total lot 1</b>									

Lot 2

Commune de Vieux-berquin

Références cadastrales de l'lot :

2	Lot 2	Culture	Argile limoneuse	6,83	Lisier Porc enf din		6,12	0,71	Cours d'eau	2			
				6,83	Fumier		0,00	0,00					
					Lisier		6,12	0,71					
				<b>Total lot 2</b>									

Lot 3

Commune de Vieux-berquin

Références cadastrales de l'lot :

3	Lot 3	Culture	Argile limoneuse	2,08	Lisier Porc enf din		1,88	0,20	Cours d'eau	2			
				2,08	Fumier		0,00	0,00					
					Lisier		1,88	0,20					
				<b>Total lot 3</b>									

Lot 4

Commune de Vieux-berquin

Références cadastrales de l'lot :

4	Lot 4	Culture	Argile limoneuse	13,97	Lisier Porc enf din		13,97	0,00		2			
				13,97	Fumier		0,00	0,00					
					Lisier		13,97	0,00					
				<b>Total lot 4</b>									

Lot 5

**Exploitant : SINGEZ Bernard**

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bêc Hbc	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Adapté	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	--------	---------	------------------------	--------------

**Ilot 5**

Commune de Vieux-berquin

Références cadastrales de l'Ilot :

5	Ilot 5	Culture	Argile limoneuse	5,30	Lisier Porc enf dir		3,55	1,75	Cours d'eau	2			
				5,30	Fumier Lisier		0,00	0,00					

**Ilot 7**

Commune de Vieux-berquin

Références cadastrales de l'Ilot :

7	Ilot 7	Culture	Argile limoneuse	3,71	Lisier Porc enf dir		3,71	0,00		2			
				3,71	Fumier Lisier		0,00	0,00					

**Total Exploitant : SINGEZ Bernard**

35,54 hectares

Produit épanachable exclu	Total
SPE Lisier	32,23
	3,31
	35,54

<i>(détail)</i>	
Lisier Porc enf direct	32,23
	3,31

**Exploitant : VIEREN JEAN PAUL**

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bêc Hbc	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Adapté	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	--------	---------	------------------------	--------------

**Ilot 1**

Commune de Vieux-berquin

Références cadastrales de l'Ilot :

<p>Carto Ciel Entreprise 13.7.1.0 - 10043.7600110325 - Dossier : GAEC DELA COURONNE</p>													
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Exploitant : VIEREN JEAN PAUL**

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bds Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
<b>Lot 1</b>													
Commune de Vieux-berquin													
Références cadastrales de l'lot :													
1	Lot 1	Culture	Argile limoneuse	4,32	Lisier Porc enf dir.		4,25	0,07	Tiers		2		
<b>Total Lot 1</b>								<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
<b>Lot 3</b>								<b>4,25</b>	<b>0,07</b>				

Commune de Vieux-berquin

Références cadastrales de l'lot :

1 Lot 1

Total Lot 1

Lot 3

Commune de Vieux-berquin

Références cadastrales de l'lot :

3	Lot 3	Culture	Argile limoneuse	38,60	Lisier Porc enf dir.		36,71	1,89	Tiers / Cours d'eau		2		
<b>Total Lot 3</b>				<b>38,60</b>	<b>Fumier</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
					<b>Lisier</b>		<b>36,71</b>	<b>1,89</b>					

**Total Exploitant : VIEREN JEAN PAUL**

**42,92 hectares**

Produit	épanchable	exclu	Total
SPE Lisier	40,96	1,96	42,92

<i>(détail)</i>	
Lisier Porc enf direct	40,96
	1,96

